La mairie

OUVERT AU PUBLIC

Lundi / Mardi / Vendredi : 16h00 à 18h00

Jeudi 16h00 à 17h00

La Mairie est fermée les mercredis

Prise de rendez-vous possible en dehors des horaires, contact 04 76 38 50 68

Le secrétariat de la Mairie est disponible par téléphone le :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Coordonnées mairie

50 rue du Marquis de la Porte

Le Village
38840 Saint Bonnet de Chavagne

Tél. : 04 76 38 50 68
Fax : 04 76 38 11 43
Email :
mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr

L'école

Le Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI)
Le RPI regroupe les élèves de la commune de Saint Bonnet de Chavagne et de Montagne.
Les enfants domiciliés sur Montagne sont inscrits en mairie de Montagne et ceux domiciliés sur St Bonnet de Chavagne sont inscrits en mairie de St Bonnet de Chavagne.

Les enfants sont transportés en car d'une commune à une autre.

L'école de St Bonnet de Chavagne est complétée par une garderie matin et soir qui accueillent les enfants des deux communes.

Contact

école Saint Bonnet de Chavagne: 04.76.38.4.62

école Montagne: 04.76.36.45.67

Les services périscolaires

Les services de cantine et garderie sont gérer par la commune

la cantine

Accès à la réservation
POUR REALISER VOS RESERVATIONS CANTINE ET GARDERIE

Accéder à son compte. Cliquez ici

saisissez vos identifiant et mot de passe ci-contre

puis cliquez sur connexion.

Vous rencontrez des difficultés pour activer votre compte? ou pour visionner vos activités sur le portail contact: 04.76.38.50.68

Comment faire des réservations pour les activités :
restauration scolaire et / ou garderie périscolaire de vos enfants " consultez le guide cliquez ici

Délais maximum pour réserver et déclarer une absence = J-7
RAPPEL

Pour lundi > lundi (- 7 jours) avant 23h59
Pour mardi > mardi (- 7 jours) avant 23h59
Pour jeudi > jeudi (- 7 jours) avant 23h59
Pour vendredi > vendredi (- 7 jours) avant 23h59

En cas d'urgence seulement(réservation ou annulation),

joindre le service périscolaire avant 8h

07.86.60.27.35 (garderie et cantine)

Le traiteur Cecillon 60 Les Levées, 38470 Vinay assure la confection des repas acheminés dans les écoles du regroupement pédagogique en liaison froide. Consultez les menus.

le tarif du repas est de 3,95€ pour l'année scolaire 2025/2026

Pour l'inscription de votre enfant, pour Montagne ou Saint-Bonnet de Chavagne, merci de contacter le secrétariat de la Mairie de Saint-Bonnet de Chavagne, par tél (04-76-38-50-68) ou par mail : mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr

La Garderie

la garderie périscolaire

DOSSIER D'INSCRIPTION RENTRÉE, 2025-2026, CANTINE ET GARDERIE

le dossier d'inscription pour les services périscolaires de la rentrée, 2024-2025, cantine et garderie, est à compléter et à rendre/
- soit dans la boite aux lettres de la mairie de St-Bonnet de Chavagne
- soit à envoyer par courrier, à la Mairie de Saint-Bonnet de Chavagne, 50 rue du Marquis de la Porte, 38840 St Bonnet de Chavagne
- soit à renvoyer par mail à mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr

DÉPÔT DES DOSSIERS
DU 08 JUILLET AU 26 JUILLET 2025

AUCUN DOSSIER NE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AUX ECOLES

Pour les familles ayant effectuées une inscription scolaire pour la rentrée 2024-2025, seules les fiches cantine et garderies seront à remplir.

INFORMATION : les familles des enfants entrant en Petite Section en septembre 2025 et n'ayant pas d'autres enfants scolarisés dans le RPI : une fois le dossier déposé et enregistré, votre code abonné vous sera envoyé par mail. Ce code vous sera utile pour la création de votre portail famille qui vous permettra d'effectuer les réservations/annulations aux garderies et à la cantine.
Si au 29 juillet vous n'avez aucun mail de la part de la mairie de Saint-Bonnet de Chavagne, vérifier vos spams ou appelez le régisseur avant le 02/08/2025.

Nous comptons sur votre diligence et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs l'expression de nos cordiales salutations.

FONCTIONNEMENT ET TARIFS

Après une inscription annuelle ou occasionnelle le service municipal est assuré par les agents employés par la commune.

OUVERT: le lundi , mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h10 à 18h30

Tarifs 2024/2025	Libellés
45.50€ / période	Garderie matin **ou** soir
66.50€ / période	Garderie matin **et** soir
3.50€ / créneau	Garderie occasionnelle matin ou soir

Une période correspond au temps scolaire entre chaque vacances.Il y a cinq périodes dans une année scolaire.

Eau et Assainissement

Ces services sont gérer par l'intercommunalité SMVIC

Assainissement collectif

Contact: https://saintmarcellin-vercors-isere.fr/eau.html

Les habitations du village de St Bonnet de Chavagne et des hameaux proches sont toutes reliées à un réseau d'assainissement collectif. Les eaux usées collectées sont dirigées et traitées par des lagunes. Ce mode de traitement naturel est réalisé par lagunage. Il est situé en bas du village proche du site historique de Chavagne.

Le lagunage, est une technique naturelle d'épuration des eaux fondée sur la déseutrophisation. Le principe est de recréer des bassins « tampons » durant lesquels les eaux usées vont transiter, avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les phénomènes d'auto-épuration des eaux se font ainsi dans ces bassins, plutôt que dans le milieu naturel (lac, rivière) qui est ainsi préservé des conséquences néfastes de ce phénomène d'auto-épuration.

Description :
Le lagunage consiste à établir un écoulement lent par gravité des eaux usées dans plusieurs bassins de rétention peu profonds en éliminant le risque d'infiltration dans les eaux souterraines. Pour cela, les bassins sont rendus étanche par la mise en place d'une géomembrane synthétique, ou plus rarement par une couche d'argile compactée.

Fonctionnement
Comme dans toute station d'épuration collective, l'eau usée est généralement prétraitée au préalable par un dégrilleur (élimination des déchets solides grossiers de type bouteilles, branches, etc...) et éventuellement un dégraisseur/dessableur (décanteur et insufflateur d'air, dimensionnés pour des vitesses ascensionnelles rapides et permettant la décantation du sable et la flottation des graisses). Les premiers bassins sont des bassins à micro-organismes, où est dégradée la matière organique contenue dans les eaux usées. L'eau transite ensuite dans des bassins moins profonds, dont le but est le traitement de l'azote (généralement transformé en nitrates lors de la dégradation de la matière organique par les micro-organisme) et du phosphore. La photosynthèse favorise le développement de microphytes (planctons, algues) qui consomment de l'azote et du phosphore. Il est possible d'optimiser le fonctionnement d'une lagune en la plantant de macrophytes (iris, roseaux, joncs...). Ces derniers assurent une oxygénation complémentaire des sédiments, et absorbent une partie des éléments minéraux issus de la dégradation de la matière organique pour leur croissance.

Le fonctionnement d'une lagune peut être optimisé également par la mise en œuvre de brasseurs d'eau ou d'aérateurs dans les premiers bassins, ce qui favorise la recirculation de l'eau. Dans ce cas, on parle de lagunage à haut-rendement ou de lagunage aéré. Cette technique présente la caractéristique de nécessiter une surface importante, entre 15 et 20 m² pour un volume de 50 m³ d'eau, voilà pourquoi on lui attribue la propriété extensive. Le temps de séjour doit être élevé (minimum 30 jours, voire plus). Les boues se concentrant sur le fond et intervenant dans la biologie du système ne doivent être évacuées qu'après quelque 5 à 10 années. Une lagune peut servir en tant que traitement à part entière pour des petites collectivités (de l'ordre de 100 à 1000 Equivalents-Habtitants), mais certaines villes moyennes comme Rochefort ou Mèze ont mis en oeuvre ce procédé, même s'il a fallu pour cela aménager des surfaces importantes.

Une lagune peut également servir de traitement de finition en sortie d'une filière intensive de type boues activées, afin d'affiner les performances de traitement, dans les cas ou c'est nécessaire (présence de sites classés ou zones sensible, performances exigées sur le paramètre phosphore ou sur les micro-organismes pathogènes). Les lagunes de terre, pourvues de talus ayant une pente d'un tiers. Si une protection contre l'infiltration dans les eaux souterraines est nécessaire, les fonds et les remblais doivent être colmatés. Elles sont généralement rectangulaires.

L'eau qui sort de ce système est conforme aux normes de la directive 91-271 du 21 mai 1999 concernant les paramètres d'épuration : DCO, DBO, MeS, Pt, Nk...

Assainissement Non collectif

Le SPANC
Les propriétaires (actuels et futurs) d'une habitation non raccordable à un réseau d'assainissement collectif (tout à l'égout), sont responsables de l'installation de leur assainissement autonome.

Les lois sur l'eau (1992 & 2006) obligent les communes à contrôler périodiquement l'entretien et le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Sur le territoire, les communes ont mutualisé ce service en le confiant à la communauté de communes.

Le technicicien SPANC est votre interlocuteur privilégié lors des phases de conception, implantation et entretien de votre assainissement individuel. Le technicien vous informe sur la réglementation, les normes et vous conseille sur les solutions envisageables.

Le technicien est aussi contrôleur. Ainsi la conformité de votre installation avec la loi sur l'eau sera vérifiée durant le diagnostic.

Le SPANC est obligé par la loi de s'autofinancer. Aussi, une à deux redevances vous seront demandées à l'issue du ou des contrôles effectués.

Contacter le SPANC
Le Service Public d'Assainissement non Collectif est installé dans les locaux de l'agence du service eau et assainissement, à Vinay.

Pour contacter le SPANC :
Agence eau et assainissement
ZA les cités
100 rue Paul Guerry
38470 Vinay

Standard : 04 76 36 90 57

Ligne directe assainissement : 04 76 42 42 12

Les services aux publics, à l'échelle intercommunale

A l'échelle des 47 communes membre de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, le territoire offre un large panel de services aux publics.
Retrouvez ci-dessous une sélection thématique.

Enfance, jeunesse, parentalité

Les services aux publics dédiés à l'enfance, la jeunesse et à la parentalité :

- accompagnent les parents dans la découverte quotidienne de la parentalité, avec ses joies et ses doutes.
- accueillent les enfants et participent à leur développement.
- favorisent l'épanouissement des liens entre enfant et parent.

Autour des 0-3 ans
L'accompagnement des parents à la recherche d'un mode de garde, les crèches, les lieux d'accueil enfant-parent.

Autour des 3-12 ans
Les accueils de loisirs, pour se faire de nouvelles découvertes et relations pendant les vacances.

Autour des pré-ados et des ados
Les accueils spécifiques pour les "grands", le point information jeunesse, la mission locale jeunes.

Ludothèques
Il n'y a pas d'âge pour jouer...

Autour de la parentalité
Être parent, une fonction où l'on apprend tous les jours...

Culture

Les services aux publics culturels participent à l'épanouissement individuel et à l'ouverture collective vers le monde.

Les médiathèques
Les portes d'entrée sur la connaissance. Unies dans le réseau Pass'thèque, elles proposent une carte unique et gratuite pour tous, ainsi qu'un catalogue qui permet d'emprunter des documents où vous le souhaitez.

Les écoles de musique
De l'initiation au perfectionnement de la pratique musicale, pour enfants et adultes.

Les musées et lieux d'exposition
De la découverte du territoire à celle d'artistes contemporain.

Eau et assainissement

Le service public de l'eau et l'assainissement est assuré par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Les agences
Implantées à Saint-Marcellin et Vinay, elles informent les usagers et les accompagnent dans leurs démarches.

Tout savoir sur l'eau et l'assainissement

Tri et valorisation des déchets

Le service public de tri et valorisation des déchets est assuré par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Les points d'apport volontaire présents sur la commune

Les déchèteries et la ressourcerie intercommunales
Les déchèteries collectent les déchets recyclables et non valorisables.
La ressourcerie permet de prolonger le cycle de vie d'objet dont on n'a plus utilité.

Economie, emploi, formation

Les services aux publics dédiés à l'économie, l'emploi, et la formation.

L'agence intercommunale de développement économique
Elle accompagne tous les porteurs de projet économique (création, reprise, développement, cession), dans tous les domaines (agriculture, artisanat, commerce, industrie, service...)

La mission locale jeunes
Elle accompagne les 16-25 ans dans leur parcours vers l'emploi (formation, mobilité, santé...)

France travail
Elle accompagne les personnes à la recherche d'un emploi dans leur parcours.